



CONSEIL SYNDICAL

Procès-verbal de la **troisième réunion** du Conseil syndical du SPUQ 2024-2025, tenue le jeudi 16 janvier 2025, à 12 h 30, en la salle AD-S1300 du pavillon Espace Quartier latin, 1280, rue Saint-Denis.

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption du procès-verbal de la deuxième réunion du Conseil syndical 2024-2025 tenue le 7 novembre 2024
 4. Informations
 - 4.1 Informations du Comité exécutif
 - 4.2 Informations des autres comités
 5. Coupes dans l'enveloppe de charges d'enseignement 2024-2025
 6. Opposition à la construction d'un poste de transformation électrique de 315 KV sur le terrain de BANQ
 7. Divers
-

Présences

Faculté	Département	Nom
Arts	Arts visuels et médiatiques	Dominique Sirois
	Danse	
	École de design	Philippe Lupien
	École supérieure de théâtre	Camille Renarhd
	Études littéraires	Charlotte Biron Laurence Pelletier
	Histoire de l'art Musique	Carla Francisco Vincent Laurin-Pratte
Communication	Comm. sociale et publique	Alexandre Coutant Dominic Duval Thomas Maxwell Mélanie Millette
	École de langues	Sébastien Döderlein
	École des médias	Marie-Cécile Guillot Roland-Yves Carignan Kathleen Lévesque
Science politique et droit	Science politique Sciences juridiques	Simon Hogue Gabriel-Arnaud Berthold Martin Gallié Gaële Gidrol-Mistral Maxine Visotzky-Charlebois
Sciences	Chimie	Laurent Cappadocia
	Informatique	Florent Avellaneda Vladimir Reinharz Quentin Stiévenart
	Mathématiques	Sabrina Héroux Mathieu Pigeon Christophe Reutenaer
	Sciences biologiques Sciences de l'activité physique Sc. de la Terre et de l'atm.	Jean Danyluk Mariève Blanchet Gilles Couture
Sciences de l'éducation	Didactique	Emmanuel Ahr Martine De Grandpré
	Didactique des langues Éduc. et form. spécialisées	Mélanie Bédard Vitor Matias Vanessa Rémary
	Éducation et pédagogie	Patrizia Villotti

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-Ville, Montréal, Québec, H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 - Courriel : spuq@uqam.ca - www.spuq.uqam.ca

Sc. de la gestion	Analytique, opérations et technologies de l'information	Mathieu Gruson Daniel Tomiuk Nicolas Lavoie Luc Noppen
	Études urbaines et touristiques	
	Finance	Ahmad Al-Haji
	Management	Carène Tchuinou
	Marketing	Harold Boeck Raoul Graf Julien Troiville
	Organisation et ress. humaines	Benoît Cherré Julie Rijpens
	Sciences comptables	Dominic Cyr Richard Fontaine Benoit Jarige Marie-Josée Ledoux
Sc. humaines	Sciences économiques	Max Blouin Florian Mayneris
	Stratégie, responsabilité sociale et environnementale	Marie-Ève Faust Gokhan Turgut
	Géographie	Rodolphe Gonzales Anne Latendresse
	Histoire	Geneviève Dorais Jean-François Palomino Lefteris Paparounas
	Linguistique Philosophie Psychologie Sciences des religions Sexologie	Marie-Alexia Allard Eve Paquette Nesrine Bessaih Marina Gérard Andréanne Lapierre
Sociologie	Frédéric Parent Elias Rizkallah	
	Travail social	Louis Gaudreau

Conseil exécutif

Comité exécutif	Président par intérim	Alejandro Lorite
	1 ^{re} vice-présidente	Henriette Bilodeau
	2 ^e vice-président	Daniel Beaupré
	3 ^e vice-président	Alejandro Lorite
	4 ^e vice-présidente	Maryvonne Merri
	Trésorière	Emily Rosales
	Secrétaire générale	Catherine Gosselin

Représentantes, représentants de faculté

Arts	
Communication	
Science politique et droit	Rémi Bachand
Sciences	Hugh Thomas
Sciences de l'éducation	Virginie Thériault
Sciences de la gestion	
Sciences humaines	Martin Petitclerc

Faculté	Département	Nom
Communication	Communication sociale et publique	Benoit Cordelier
	École de langues	Lahcen Elghazi Juliane Bertrand
Éducation	Didactique des langues	Véronique Fortier

Sciences	Mathématiques	Matthieu Dufour Christophe Reutenauer
Sc. humaines	Travail social	Henri Dorvil

1. Élection à la présidence d'assemblée

Sur proposition d'Alejandro Lorite, appuyée par Anne Latendresse, Louis Gaudreau est élu président d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée invite les participant·e·s à prendre connaissance du projet d'ordre du jour révisé apparaissant au dossier de la réunion.

Ordre du jour révisé

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Informations
 - 3.1 Informations du Comité exécutif
12 h 45 – invités : membres du comité exécutif du SPPEUQAM
 - 3.2 Informations des autres comités
4. Projet de construction d'un poste de transformation électrique de 315 000 volts par Hydro-Québec sur le terrain de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ)
5. Dérive technocratique et manque de transparence dans la gestion des affaires académiques et réduction de l'enveloppe de charges d'enseignement 2024-2025
6. Composition du Conseil exécutif et du Conseil syndical du Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAM à la suite de la création de la Faculté des sciences de la santé de l'UQAM
7. Uniformisation des procédures de consultation institutionnelle
8. Divers

Sur proposition d'Eve Paquette, appuyée par Marie-Cécile Guillot, le projet d'ordre du jour révisé est adopté.

3. Informations

3.1 Informations du Comité exécutif

Le président par intérim, Alejandro Lorite, prend la parole et mentionne que le prochain Conseil syndical est déplacé au 28 mars.

Amélioration des pratiques environnementales du SPUQ

Alejandro Lorite mentionne que le Comité exécutif poursuit la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement en diminuant notamment l'utilisation de papier et de matière plastique lors des réunions syndicales. Il encourage les membres à utiliser leur contenant réutilisable et invite les membres qui n'ont pas reçu leur bouteille ou tasse SPUQ à s'en procurer auprès du Syndicat.

Rétroactivité salariale

La président par intérim rappelle que, le 19 décembre dernier, l'administration a procédé au versement de la rétroactivité salariale correspondant à la PSG « Politique salariale gouvernementale », telle que négociée par le front commun, aux membres du personnel dont la convention collective comprend cette spécificité.

On apprend que le versement de la rétroactivité salariale aux employé·e·s sous octroi de subventions (sos) crée d'importantes difficultés financières pour des professeur·e·s qui embauchent cette catégorie de personnel de recherche, car l'augmentation salariale dépasse les montants planifiés lors des demandes de subventions et conséquemment leur budget a été amputé de ces montants. Ces difficultés financières mettent en péril la réalisation des projets de recherche. Alejandro Lorite mentionne à cet égard avoir pris contact avec le vice-recteur à la Recherche, à la création et à la diffusion et le vice-recteur à l'Administration et aux finances. Ces derniers se sont voulu rassurants en mentionnant qu'une démarche

a été entreprise par leur service respectif auprès des directions de centres de recherche susceptibles d'être financièrement affectés par le versement de la rétroactivité salariale. Si des questions subsistent, le président par intérim invite les personnes professeures à contacter directement le directeur des Services financiers.

Le président par intérim incite les membres à vérifier régulièrement leurs relevés de paye, car des erreurs peuvent survenir, auquel cas il vaut mieux contacter rapidement le Service de la rémunération globale pour régler la situation.

Allocution du recteur

Le président par intérim invite les membres à assister à l'allocution du recteur, qui se tiendra la semaine prochaine. Des transformations majeures touchent l'organisation et la vie académique de l'université. Il est donc important de s'informer de ces changements, particulièrement en ce qui concerne les grands projets de l'Université. Alejandro Lorite encourage vivement les membres à assister à l'allocution du recteur et à signaler leur présence comme professeur·e.

Invités : membres du comité exécutif du SPPEUQAM (12 h 45)

Dans un souci d'être attentif au contexte dans lequel nous évoluons et d'y réagir au besoin, le Comité exécutif a pris l'initiative d'inviter deux membres du Comité exécutif du Syndicat des chargé·e·s de cours de l'UQAM afin de présenter la situation qui l'a mené à l'annonce d'une grève illimitée à déclencher le 3 février dans le contexte de négociation d'un aspect laissé en suspens lors de la dernière négociation, soit l'enseignement en ligne. Alejandro Lorite souligne que cette modalité d'enseignement a été abordée lors de la dernière négociation de la convention collective SPUQ-UQAM, sans trouver d'entente à l'exception de la mise en place d'un programme pour soutenir des projets pilotes d'innovation en enseignement en ligne. Un appel à projets a déjà été lancé. Toutefois, plusieurs questions restent en suspens dont la protection de la propriété intellectuelle et de possibles différences à cet égard entre un cours entièrement dispensé en ligne et en mode hybride. Le président par intérim rappelle que la position du Comité exécutif du SPUQ sur les questions liées à l'enseignement en ligne a pris forme au cours des années à travers les différentes négociations et l'état de la situation des professeur·e·s qui enseignent selon les modalités autres qu'en présence.

Invités : Olivier Aubry, président et Ricardo Peñafiel, vice-président, SPPEUQAM

Alejandro Lorite présente Olivier Aubry, président du SPPEUQAM, et Ricardo Peñafiel, vice-président responsable des affaires intersyndicales du SPPEUQAM, et rappelle les actions du Comité exécutif du SPUQ pour accentuer son soutien aux initiatives intersyndicales. La présence au Conseil syndical de François Laplante-Lévesque, président du SEUQAM, en janvier 2024 en est un exemple. En ce qui concerne le syndicat des chargé·e·s de cours, le contexte des relations intersyndicales est historiquement marqué de tensions et de conflits en raison de la nature du travail, à la fois semblable et différente, qui caractérise ces deux statuts d'emplois. Alejandro Lorite rappelle l'importance de nourrir la solidarité intersyndicale, car la direction joue sur la division entre les organisations syndicales et les associations et elle essaie d'accentuer cette division non seulement entre les personnes, mais aussi entre les organisations. La direction utilise le jeu de la division des groupes et bénéficie de la dissension entre les groupes, particulièrement dans le cadre de la négociation de conventions collectives.

La parole est donnée aux représentants du SPPEUQAM qui présentent l'état de la négociation en ce qui concernent les conditions de travail dans le contexte de l'enseignement à distance. Leurs demandes concernent, entre autres, le maintien d'une offre de cours en présence qui vise à ce que, pour tout cours donné en ligne, l'UQAM offre son équivalent en présence; l'assurance que la modalité d'enseignement ne peut affecter la taille des groupes-cours, qui est définie par le maximum pédagogique inscrit sur la fiche de cours au moment de sa création; l'augmentation des heures d'auxiliariat d'enseignement pour un cours donné à distance lorsqu'il y a plus de 40 étudiant·e·s dans un groupe-cours; et la compensation pour la surcharge de travail pour l'encadrement et le soutien offert aux étudiant·e·s.

Des interventions mettent en évidence l'apparente contradiction entre l'augmentation du nombre de cours offert à distance, le programme de soutien à l'innovation pédagogique en enseignement en ligne offerts aux professeur·e·s et la volonté de l'UQAM de ne pas développer l'offre de cours en ligne.

Le président par intérim et les membres du SPPEUQAM échangent des remerciements, ces derniers quittent la salle.

3.2 Informations des autres comités

Le président s'adresse au Conseil afin de voir si des membres des différents comités du SPUQ souhaitent prendre la parole.

Le président du Comité de placement du RRUQ, le professeur au Département de mathématiques Matthieu Dufour, prend la parole sur la question de la stratégie de placements du Régime de retraite de l'Université du Québec qu'une résolution du Conseil syndical 2023-2024 appelait à examiner dans la foulée du conflit entre Israël et le Hamas. Monsieur Dufour répond aujourd'hui aux questions qu'avait générées sa présentation au Conseil syndical du 19 septembre dernier.

L'information transmise concerne notamment le taux de rendement brut des placements, le frais de gestion des placements du RRUQ et la politique d'investissement durable adoptée en 2024 par le comité de retraite.

Matthieu Dufour souligne que répondre aux demandes du Conseil syndical et de l'Assemblée générale du SPUQ concernant le désinvestissement du RRUQ des énergies fossiles irait à l'encontre de la politique d'investissement durable en vigueur. En effet, après une réflexion approfondie lors de sa révision, l'exclusion de certains secteurs ou pays n'a pas été retenue comme un levier d'action.

Il rappelle également que, selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, les comités de retraite – comme celui du RRUQ – sont des entités totalement indépendantes des syndicats, tout comme de l'employeur, l'Université du Québec, qui agissent en tant que personne morale. Ainsi, bien que des membres y soient désignés par les syndicats, ils ne les représentent pas. Leur mission consiste exclusivement à défendre les intérêts des participants au régime, qu'il s'agisse des employés actifs, des anciens employés ayant des droits acquis, des retraités ou de leurs conjoint·e·s survivant·e·s. Leur seule obligation légale est d'assurer le versement des rentes et la bonne gestion du régime.

Par conséquent, Matthieu Dufour ne peut porter les revendications du Conseil syndical et de l'Assemblée générale du SPUQ, notamment celles visant à faire cesser ou à éviter les investissements dans les énergies fossiles. Les choix d'investissement sont déterminés par une politique de placement spécifique. Toute demande en ce sens doit être soumise à l'assemblée annuelle du RRUQ, ouverte à tous les adhérents du régime. Or, il est regrettable de constater que la participation à cette assemblée demeure faible.

La discussion s'oriente ensuite vers les investissements du RRUQ en Israël, qui s'élèvent à 2,2 millions de dollars, soit 0,04 % de la caisse, et qui proviennent de fonds indiciaires en actions internationales. Matthieu Dufour explique que la gestion indiciaire représente la solution la plus économique pour accéder aux marchés internationaux. À défaut, il faudrait recourir à des fonds gérés activement, impliquant des frais bien plus élevés.

Le débat s'étend ensuite à la complexité des décisions d'investissement dans des pays directement ou indirectement impliqués dans des conflits, des génocides ou appliquant des politiques restreignant les droits des femmes et des minorités. Concernant les entreprises ayant des pratiques néfastes pour l'environnement, la diversité, ou les droits fondamentaux, ou encore celles se comportant en mauvais citoyens corporatifs, elles sont exclues d'office si elles appartiennent à des univers d'investissement non indiciaires, comme les placements québécois et canadiens. Cette exclusion est garantie par la politique d'investissement durable, que les gestionnaires engagés par le RRUQ sont tenus de respecter.

Enfin, la discussion aborde la distinction entre la politique d'investissement d'une fondation et celle d'un régime de retraite. Une fondation bénéficie d'une grande liberté, car elle est soumise à très peu de contraintes légales. En revanche, un régime de retraite doit se conformer à un cadre strict défini par la loi canadienne

sur les régimes complémentaires de retraite. Il est donc inapproprié de comparer ces deux types d'entités en matière de politique d'investissement.

Le président remercie le professeur Dufour. Ce dernier demeure disponible pour répondre aux questions à la fin du Conseil syndical.

4. Projet de construction d'un poste de transformation électrique de 315 000 volts par Hydro-Québec sur le terrain de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

Le président par intérim contextualise le projet de résolution en mentionnant l'attention suscitée dans la communauté (personnes professeures de l'UQAM, collègues d'autres universités, personnalités publiques, etc.) du projet de construction d'un poste de transformation électrique de 315 kv sur le terrain de BAnQ. On apprend qu'un comité s'opposant au projet de construction d'Hydro-Québec s'est formé dans la communauté, auquel s'est jointe la secrétaire générale du SPUQ. C'est dans ce contexte qu'une résolution adoptée par le Conseil exécutif du SPUQ en décembre dernier a circulé jusque dans les médias. C'est ce projet, ajusté avec les derniers faits de l'actualité, qui est présenté aujourd'hui au Conseil syndical.

La secrétaire générale mentionne que le manque de transparence du projet suscite de nombreuses inquiétudes, dont celle de l'adoption d'un décret pour formaliser rapidement la construction de ce poste d'Hydro-Québec sans que la population soit consultée.

25CS802 PROJET DE CONSTRUCTION D'UN POSTE ÉLECTRIQUE DE 315 000 VOLTS PAR HYDRO-QUÉBEC SUR LE TERRAIN DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Proposition du Conseil exécutif

- [1] ATTENDU le projet d'Hydro-Québec de construction d'un transformateur de 315 000 volts sur le terrain de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ);
- [2] ATTENDU les inquiétudes formulées dans les médias concernant l'impact de ce projet sur les possibilités de développement de BAnQ, sur la disparition des espaces verts au centre-ville de Montréal, et plus généralement sur les plans de relance du Quartier latin après les années de pandémie, sans compter les questions laissées sans réponse concernant la santé et l'impact environnemental de ce projet, notamment les articles « [Une horreur à côté de la Grande Bibliothèque](#) » du 10 juillet 2024 », « [Bibliothèque St-Sulpice to become Maison de la chanson et de la musique du Québec](#) », du 23 juin 2022, « [Cette fois, c'est la bonne](#) », du 24 juin 2022, « [Hydro-Québec veut construire un poste de 315 000 volts à côté de la Grande Bibliothèque](#) », du 4 novembre 2023, « [Hydro-Québec sur le site de la Grande Bibliothèque, c'est non](#) » du 3 décembre 2024, « [Sept personnalités demandent au gouvernement de reculer](#) » du 3 décembre 2024, « [Un enjeu de signature architecturale, vraiment?](#) » du 20 décembre 2024 et « [Hydro-Québec et les limites de la confiance](#) » du 30 décembre 2024;
- [3] ATTENDU l'implication de l'UQAM dans la relance du Quartier latin et l'annonce le 14 novembre 2024 par la vice-rectrice associée à la relance du Quartier latin d'une vision pour une revitalisation du quartier qui fonde l'identité de l'espace sur les liens entre les arts, la société, et l'éducation;
- [4] ATTENDU le manque de transparence du gouvernement et d'Hydro-Québec concernant le développement de ce projet et des alternatives possibles;
- [5] ATTENDU la résolution du Département d'histoire de l'UQAM intitulée « [Projet d'HQ de construction \[d'\] un transformateur de 315 KV sur le terrain de BAnQ](#) » adoptée à l'unanimité le 11 octobre 2024

demandant au recteur « de suivre ce dossier et de transmettre à la communauté uqamienne toutes les informations concernant le projet de construction d'un transformateur de 315 KV à proximité de l'UQAM et de faire en sorte que la communauté uqamienne soit interpellée à se positionner sur le projet »; et demandant à la vice-rectrice associée à la relance du Quartier latin « de réclamer des explications à la Ville de Montréal au sujet de l'existence ou non d'un projet de modification de zonage pour permettre cette construction et de les communiquer à la communauté uqamienne »;

[6] ATTENDU la résolution du Département de géographie adoptée à l'unanimité le 8 novembre 2024 s'opposant au changement de la vocation culturelle du terrain de BAnQ, demandant à l'UQAM et sa Vice-rectrice associée à la relance du Quartier latin de réclamer auprès de la Ville de Montréal des explications concernant les rumeurs de changement de zonage, demandant au recteur de suivre ce dossier, et demandant que les informations pertinentes recueillies par ces personnes soient transmises à la communauté uqamienne de sorte qu'elle puisse prendre position sur le sujet;

[7] ATTENDU la résolution AD20241113-7 du Département de psychologie de l'UQAM du 13 novembre 2024 intitulée « Construction par Hydro-Québec d'un poste de transformation électrique sur le terrain de BAnQ » s'opposant à tout projet qui changerait la vocation première de BAnQ dédiée à une vocation culturelle;

[8] ATTENDU la résolution du Département d'études littéraires intitulée « Projet de poste électrique d'Hydro-Québec sur le terrain de BAnQ » adoptée à l'unanimité le 13 décembre 2024 dénonçant le projet d'Hydro-Québec, s'opposant au changement de vocation du terrain convoité, demandant sa rétrocession à BAnQ et condamnant le manque de transparence des personnes promouvant ce projet et leur manque de réponses dans les médias;

[9] ATTENDU la résolution du Département de finance adoptée à l'unanimité le 16 décembre 2024 dénonçant le projet de construction d'Hydro-Québec sur le site de BAnQ, condamnant le manque de transparence des personnes promouvant ce projet et leur manque de réponses dans les médias, demandant la mise en œuvre d'une consultation publique auprès des communautés du Quartier latin, demandant que le CA de l'UQAM manifeste, au nom de la communauté uqamienne, son opposition à ce projet et appelant la communauté à rejoindre cette contestation;

[10] ATTENDU la résolution de l'École de travail social adoptée à l'unanimité le 15 janvier 2025 demandant au recteur de l'UQAM de s'impliquer dans ce dossier pour que toutes les informations concernant la construction de ce transformateur géant de 315 KV soient rendues publiques et que les citoyen·ne·s du quartier soient informés des conséquences de la présence de cet édifice sur la vie du quartier; et de fournir des canaux de communications ouverts et transparents pour transmettre les informations pertinentes, en continu, tout au long de l'évolution du projet;

[11] ATTENDU les discussions en séance,

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

[12] DÉNONCE le projet de construction d'un poste de transformation électrique de 315 000 volts par Hydro-Québec sur le terrain adjacent à BAnQ tel qu'il a été rapporté dans les médias;

[13] CONDAMNE le manque de transparence avec lequel le projet est mené par les personnes et institutions qui le promeuvent, ainsi que le manque de réponses aux questions posées dans les médias au sujet de ce projet;

- [14] DEMANDE la mise en place par le gouvernement, la Ville de Montréal et Hydro-Québec d'une consultation publique large des personnes et organismes du Quartier latin concernant le projet et ses implications;
- [15] DEMANDE au Conseil d'administration de l'UQAM de manifester, au nom de la communauté uqamienne, son opposition au projet de construction d'un poste de transformation électrique sur le terrain de BAnQ;
- [16] APPELLE la communauté à se joindre à cette contestation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Dérive technocratique et manque de transparence dans la gestion des affaires académiques et réduction de l'enveloppe de charges d'enseignement 2024-2025

Le président par intérim présente le contexte de la résolution. Il rappelle que le Comité exécutif a organisé une réunion d'urgence avec les directions académiques avant le congé des fêtes pour discuter de décisions des décanats ou de l'administration concernant l'enveloppe de charges d'enseignement ainsi que des coupes de cours effectuées de manière brutale et inhabituelle dans le cadre de la procédure de consolidation à la fin de la session d'automne, en préparation de la session d'hiver. Alejandro Lorite rappelle que ces pressions constantes et insistantes pour réduire le nombre de cours créent des tensions entre les personnes et génèrent beaucoup d'inquiétudes aux directions de programmes et de départements. Ces pressions sont en contradiction avec l'annonce répétée du recteur de l'augmentation des effectifs étudiants, car on retire des charges de cours plutôt que d'en augmenter le nombre afin de répondre aux besoins des programmes; les responsables de programmes et de département doivent plutôt composer avec les inconvénients causés par les coupes de cours.

De plus, on apprend que les personnes représentant l'administration ne se limitent pas à forcer les coupes de cours dans certains programmes, elles proposent d'augmenter le contingentement de certains programmes ou exercent des pressions directement sur les professeur·e·s en leur demandant de réduire la valeur des crédits habituellement octroyés pour donner le cours ou en leur demandant de puiser dans leur réserve ou de se mettre en dette, car leur cours a été coupé.

Le président par intérim précise que le projet de résolution n'est pas simplement une autre intervention du syndicat pour dénoncer les politiques d'austérité, mais vise à mettre en évidence le changement qui s'opère dans la structure organisationnelle de l'université, comme en témoigne le nouvel organigramme de l'UQAM. À cet égard, on apprend que le Vice-rectorat à la vie académique – dirigé par une personne professeure élue par la communauté – a été vidé de toutes les questions qui concernent la planification académique. Plus spécifiquement, le Bureau de la recherche institutionnelle, historiquement sous la responsabilité du Vice-rectorat à la vie académique, a été fusionné au Bureau d'évaluation et d'analyse financières pour créer le Service de la planification et de l'analyse stratégiques, dont la responsabilité est assumée par le recteur. On constate que cette tendance à la centralisation et à la technocratisation prend de l'ampleur en même temps qu'elle entrave la gestion participative et dénature le rôle des instances décisionnelles de l'UQAM. Alejandro Lorite rappelle que la Sous-commission des ressources (SCR), une entité collégiale avec des représentations professorales, est une sous-commission de la Commission des études (CÉ) responsable de soumettre et d'adopter, notamment, des propositions de répartition de l'enveloppe de charges d'enseignement, de répartition de postes ou de dégrèvements. Les décisions de la SCR sont par la suite examinées, puis adoptées par la CÉ et par le Conseil d'administration. Ces prévisions permettent de planifier les activités académiques à venir. Les interventions de dernières minutes par l'administration pour demander des réductions de cours interviennent dans la planification des départements et des programmes. Ces interventions de l'administration sapent la solidarité interdisciplinaire, interfacultaire, interdépartementale et génèrent de la compétition entre les programmes et entre les départements. On opte pour un renforcement des structures collégiales afin de repousser cette transformation qui crée des tensions et apporte plus de compétition.

Le Conseil syndical est invité à exprimer son inquiétude à l'égard de ces interventions, à appuyer le travail de la Sous-commission des ressources et à demander qu'il y ait plus de transparence dans toutes les procédures de gestions académiques de manière à renforcer les structures collégiales afin de repousser la compétition générée par la transformation de l'université.

DÉRIVE TECHNOCRATIQUE ET MANQUE DE TRANSPARENCE DANS LA GESTION DE L'ACADÉMIQUE ET RÉDUCTION DE L'ENVELOPPE DE CHARGES D'ENSEIGNEMENT 2024-2025

Proposition du Conseil exécutif

- [1] ATTENDU la communication du recteur du 9 janvier 2025¹ indiquant, entre autres choses, une augmentation prévue de 2,4 % des effectifs étudiants par rapport à l'année 2023-2024;
- [2] ATTENDU la réunion du 13 décembre 2024 entre le Comité exécutif du SPUQ et une quarantaine de directions académiques où il a été fait mention des coupes dans les charges d'enseignement;
- [3] ATTENDU les préoccupations exprimées par des directions académiques concernant spécifiquement la manière dont des coupes de cours pour l'hiver 2025 ont été effectuées sous pression de l'administration centrale et sans prendre en compte suffisamment leur impact sur la vitalité des programmes;
- [4] ATTENDU que l'enveloppe de charges est adoptée en application du principe de péréquation et en référence à une moyenne institutionnelle conventionnée et des moyennes facultaires adoptées par la Commission des études sur recommandation de la Sous-commission des ressources;
- [5] ATTENDU que les coupes de cours rapportées semblent se faire indépendamment de la gestion collégiale et horizontale des enveloppes facultaires approuvées par la Commission des études, et sans explication de leur relation avec les variations institutionnelles possibles dans la moyenne réalisée en application de la Convention collective et du principe de péréquation;
- [6] ATTENDU [l'article 7.8.2 du Règlement institutionnel \(n° 2\)](#) de régie interne de l'UQAM, selon lequel la Sous-commission des ressources « étudie et soumet à l'approbation de la Commission divers sujets découlant des conventions collectives des professeures, professeurs et des chargées de cours, chargés de cours », ce qui inclut l'adoption de l'enveloppe de charges de cours;
- [7] ATTENDU la [modification de l'organigramme](#) de l'Université par résolution du Conseil d'administration le 23 octobre 2024 (2024-A-19503), par laquelle le Vice-rectorat à la vie académique se voit retirer de ses responsabilités directes la planification des ressources académiques, autrefois sous la responsabilité du Bureau de la recherche institutionnelle, et qui a été fusionné avec la planification budgétaire générale et placée sous la responsabilité du recteur en tant que Direction de la planification stratégique et académique (SPAS);
- [8] ATTENDU que la vice-rectrice à la Vie académique est membre d'office de la Sous-commission des ressources, contrairement au SPAS;
- [9] ATTENDU les discussions en séance;
- IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :
- [10] S'INTERROGE sur les modalités et les effets des coupes de cours à chaque session rapportées par les directions académiques, y compris sur l'application de la Convention collective en ce qui concerne la tâche d'enseignement des membres du SPUQ;

- [11] S'INQUIÈTE du manque de transparence de la part de l'administration dans la mise en œuvre et la gestion de l'enveloppe de charges telle qu'adoptée par la Sous-commission des ressources et la Commission des études;
- [12] DÉPLORE que la planification des ressources académiques échappe maintenant à la vice-rectrice à la Vie académique, et est ainsi séparée artificiellement du Bureau des études, qui est le pôle de référence administratif pour le développement et la gestion des programmes par les directions académiques;
- [13] DÉNONCE ce qui semble être un mouvement de bureaucratisation et de verticalisation de la gestion des programmes à partir du centre vers les unités académiques, indépendamment de la structure horizontale et de la structure participative des affaires académiques à l'UQAM;
- [14] RELÈVE la contradiction apparente quant à l'augmentation annoncée des inscriptions étudiantes par le recteur et les coupes de cours observées au cours de l'année 2024-2025;
- [15] DEMANDE que la Sous-commission des ressources soit informée, en application du Règlement de régie interne de l'UQAM, des résultats des procédures de consolidation dans les différentes Facultés et l'École, et notamment du nombre de coupes de cours en rapport avec les enveloppes facultaires et les cibles départementales adoptées par la Commission des études;
- [16] DEMANDE que la Sous-commission des ressources et la Commission des études soient informées de l'impact des augmentations annoncées d'effectifs étudiants sur l'enveloppe de charges d'enseignement.

¹ Courriel *Info direction*, « [Communication du recteur](#) », 9 janvier 2025.

AMENDEMENT

Sur proposition d'Elias Rizkallah, appuyée par Benoit Cordelier, les deux verbes « demande » sont remplacé par le verbe « exige ».

L'amendement est adopté à l'unanimité.

AMENDEMENT

Sur proposition de Vitor Matias, appuyée par Elias Rizkallah, le verbe « s'interroge » est remplacé par le verbe « désapprouve ».

L'amendement est adopté à l'unanimité.

25CS803 DÉRIVE TECHNOCRATIQUE ET MANQUE DE TRANSPARENCE DANS LA GESTION DE L'ACADÉMIQUE ET RÉDUCTION DE L'ENVELOPPE DE CHARGES D'ENSEIGNEMENT 2024-2025

ATTENDU la communication du recteur du 9 janvier 2025¹ indiquant, entre autres choses, une augmentation prévue de 2,4 % des effectifs étudiants par rapport à l'année 2023-2024;

ATTENDU la réunion du 13 décembre 2024 entre le Comité exécutif du SPUQ et une quarantaine de directions académiques où il a été fait mention des coupes dans les charges d'enseignement;

ATTENDU les préoccupations exprimées par des directions académiques concernant spécifiquement la manière dont des coupes de cours pour l'hiver 2025 ont été effectuées sous pression de l'administration centrale et sans prendre en compte suffisamment leur impact sur la vitalité des programmes;

- ATTENDU que l'enveloppe de charges est adoptée en application du principe de péréquation et en référence à une moyenne institutionnelle conventionnée et des moyennes facultaires adoptées par la Commission des études sur recommandation de la Sous-commission des ressources;
- ATTENDU que les coupes de cours rapportées semblent se faire indépendamment de la gestion collégiale et horizontale des enveloppes facultaires approuvées par la Commission des études, et sans explication de leur relation avec les variations institutionnelles possibles dans la moyenne réalisée en application de la Convention collective et du principe de péréquation;
- ATTENDU [l'article 7.8.2 du Règlement institutionnel \(n° 2\)](#) de régie interne de l'UQAM, selon lequel la Sous-commission des ressources « étudie et soumet à l'approbation de la Commission divers sujets découlant des conventions collectives des professeures, professeurs et des chargées de cours, chargés de cours », ce qui inclut l'adoption de l'enveloppe de charges de cours;
- ATTENDU la [modification de l'organigramme](#) de l'Université par résolution du Conseil d'administration le 23 octobre 2024 (2024-A-19503), par laquelle le Vice-rectorat à la vie académique se voit retirer de ses responsabilités directes la planification des ressources académiques, autrefois sous la responsabilité du Bureau de la recherche institutionnelle, et qui a été fusionné avec la planification budgétaire générale et placée sous la responsabilité du recteur en tant que Direction de la planification stratégique et académique (SPAS);
- ATTENDU que la vice-rectrice à la Vie académique est membre d'office de la Sous-commission des ressources, contrairement au SPAS;
- ATTENDU les discussions en séance;
- IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :
- DÉSAPPROUVE les modalités et les effets des coupes de cours à chaque session rapportées par les directions académiques, y compris sur l'application de la Convention collective en ce qui concerne la tâche d'enseignement des membres du SPUQ;
- S'INQUIÈTE du manque de transparence de la part de l'administration dans la mise en œuvre et la gestion de l'enveloppe de charges telle qu'adoptée par la Sous-commission des ressources et la Commission des études;
- DÉPLORE que la planification des ressources académiques échappe maintenant à la vice-rectrice à la Vie académique, et est ainsi séparée artificiellement du Bureau des études, qui est le pôle de référence administratif pour le développement et la gestion des programmes par les directions académiques;
- DÉNONCE ce qui semble être un mouvement de bureaucratisation et de verticalisation de la gestion des programmes à partir du centre vers les unités académiques, indépendamment de la structure horizontale et de la structure participative des affaires académiques à l'UQAM;
- RELÈVE la contradiction apparente quant à l'augmentation annoncée des inscriptions étudiantes par le recteur et les coupes de cours observées au cours de l'année 2024-2025;
- EXIGE que la Sous-commission des ressources soit informée, en application du Règlement de régie interne de l'UQAM, des résultats des procédures de consolidation dans les différentes Facultés et l'École, et notamment du nombre de coupes de cours en rapport avec les enveloppes facultaires et les cibles départementales adoptées par la Commission des études;

EXIGE que la Sous-commission des ressources et la Commission des études soient informées de l'impact des augmentations annoncées d'effectifs étudiants sur l'enveloppe de charges d'enseignement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

¹ Courriel *Info direction*, « [Communication du recteur](#) », 9 janvier 2025.

6. Composition du Conseil exécutif et du Conseil syndical du Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAM à la suite de la création de la Faculté des sciences de la santé de l'UQAM

Le président par intérim rappelle la résolution adoptée à l'unanimité au dernier Conseil syndical sur le respect des conventions collectives dans le développement de la Faculté des sciences de la santé. Il mentionne que la création de cette faculté s'est déroulée de manière « top-down », puisqu'elle s'est faite à partir du vice-rectorat associé aux sciences de la santé à l'UQAM, lui-même créé à cette seule fin. Les impacts de cette création ont conduit le Comité exécutif à déposer des griefs syndicaux concernant, entre autres, l'absence de représentation professorale de cette faculté aux instances de l'UQAM et à la Commission des études particulièrement. Le président par intérim mentionne que la composition de cette instance est conventionnée et que les structures de participation au sein de l'université ont toujours fait partie intégrante des conditions de travail des professeur·e·s et doivent donc se refléter dans notre contrat de travail.

Il est précisé que le dépôt de ces griefs ne constitue pas une opposition au déploiement de la Faculté des sciences de la santé elle-même, laquelle paraît répondre aux attentes de la communauté quant au développement de cet aspect de la connaissance comme un bienfait pour la société. Ils visent plutôt les moyens mis en œuvre lors de sa création qui touchent des aspects de nos conditions de travail, notamment la représentation professorale dans les instances de l'UQAM.

De plus, on apprend que la création de la Faculté des sciences de la santé sans professeur·e·s empêche le SPUQ d'être en adéquation avec ses statuts et règlements, puisque les statuts du SPUQ indiquent que le Conseil exécutif (et par extension le Conseil syndical) doit inclure des personnes professeures de toutes les Facultés. Le président par intérim invite donc le Conseil syndical à adopter une résolution faisant état de sa décision de continuer de se réunir et d'autoriser le Conseil exécutif à se réunir malgré l'absence de représentation professorale de la Faculté des sciences de la santé, puisque cette absence est une conséquence des choix de l'administration quant au mode de création de celle-ci.

25CS804 COMPOSITION DU CONSEIL EXÉCUTIF ET DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UQAM À LA SUITE DE LA CRÉATION DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ DE L'UQAM

Proposition du Conseil exécutif

- [1] ATTENDU la résolution [2023-CE-14467](#) de la Commission des études de l'UQAM du 5 décembre 2023, recommandant la création d'une Faculté des sciences de la santé à l'UQAM;
- [2] ATTENDU la résolution [2024-A-19499](#) du Conseil d'administration de l'UQAM du 23 octobre 2024, portant sur la création d'une Faculté des sciences de la santé à l'Université du Québec à Montréal;
- [3] ATTENDU l'article 1.29 de la Convention collective SPUQ-UQAM (2022-2027), selon lequel une Faculté « désigne un regroupement d'unités académiques et administratives, notamment de départements, d'unités de programme(s), de premier cycle ou de cycles supérieurs, d'unités de recherche et de création, de chaires et d'instituts, selon un rattachement approuvé par le Conseil d'administration sur recommandation de la Commission des études »;

- [4] ATTENDU l'article 7.05 de la Convention collective SPUQ-UQAM stipulant que la Commission des études est composée notamment d'une personne professeure par Faculté ou École;
- [5] ATTENDU l'article 5 c des Statuts et règlements du Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAM, aux termes duquel le Conseil exécutif du syndicat est formé du Comité exécutif et d'une personne représentante par Faculté ou École;
- [6] ATTENDU le calendrier de réunion de la Commission des études 2024-2025;
- [7] ATTENDU la résolution [24CS800](#) du Conseil syndical portant sur le respect de la Convention collective dans le développement de la Faculté des sciences de la santé à l'UQAM;
- [8] ATTENDU le dépôt de griefs syndicaux concernant la création de la Faculté des sciences de la santé le 23 octobre 2024 en contravention de l'article 1.29 de la Convention collective, et la réunion de la Commission des études du 16 décembre 2024 en contravention de l'article 7.05 de la Convention collective;
- [9] ATTENDU les discussions en séance;
- IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :
- [10] OBSERVE que le fonctionnement des instances syndicales présume que les règlements universitaires portant sur l'organisation de la régie interne soient respectés par l'administration, notamment en ce qui concerne la constitution et la structure des instances et des unités composant l'université;
- [11] CONSTATE que la Faculté des sciences de la santé a été créée en l'absence d'unités académiques et administratives constituantes, de personnel enseignant, de personnes étudiantes, de personnel de soutien et de personnel-cadre;
- [12] CONSTATE que la création de la Faculté des sciences de la santé en l'absence d'unités académiques et de personnes professeures y appartenant empêche la Commission des études de se réunir en conformité avec l'article 7.05 b) de notre convention collective et avec l'article 7.1 du Règlement n° 2 « Règlement de régie interne » de l'Université;
- [13] CONSTATE que l'absence de personnes professeures affiliées à un département de la Faculté des sciences de la santé est due aux modalités choisies par l'administration pour créer la Faculté, qui créent une situation contraire aux règlements et à la convention collective;
- [14] DÉTERMINE que les instances syndicales ne peuvent pas être empêchées de fonctionner comme conséquence des décisions de l'administration de l'université, ce qui porterait atteinte au principe de l'autonomie syndicale;
- [15] DÉCIDE sur la base de l'article 21 des Statuts et règlements du Syndicat précisant les pouvoirs du Conseil exécutif, de continuer à siéger pour exercer les responsabilités qui lui sont assignées en faveur des membres du syndicat;
- [16] DEMANDE au Conseil syndical de continuer à siéger pour exercer les responsabilités qui lui sont assignées par l'article 25 des Statuts et règlements du Syndicat;
- [17] SOUTIENNE le Comité exécutif dans ses efforts pour faire respecter la Convention collective et les règlements universitaires dans le processus de création de la Faculté des sciences de la santé;
- [18] EXIGE que l'administration respecte la structure horizontale, paritaire et collégiale de l'UQAM et procède à la construction de la Faculté

des sciences de la santé de façon transparente et réellement participative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Uniformisation des procédures de consultation institutionnelle

Le président par intérim mentionne que la communauté universitaire est régulièrement sollicitée pour répondre à des initiatives de consultation sur des projets de politiques institutionnelles ou sur leur révision. On observe que ces consultations émanent d'instances différentes, ne s'adressent pas toujours aux mêmes groupes (par exemple, les syndicats de l'UQAM ne sont pas systématiquement consultés) et sont parfois menées de front selon un calendrier non coordonné. Les processus de consultation, essentiels à la démocratie uqamienne, souffrent donc d'un manque de structure et d'uniformité. Il est proposé que le Secrétariat des instances soit responsable de coordonner et d'uniformiser les différentes consultations émanant des instances afin d'en favoriser la transparence et la participation.

25CS805 UNIFORMISATION DES PROCÉDURES DE CONSULTATION INSTITUTIONNELLE

Proposition du Conseil exécutif

- [1] ATTENDU la résolution [2024-CE-14642](#) de la Commission des études du 17 décembre 2024 concernant la consultation institutionnelle sur le projet de Politique n° 17 sur l'éducation inclusive;
- [2] ATTENDU que la communauté uqamienne est consultée de façon régulière sur l'adoption ou la modification des politiques institutionnelles;
- [3] ATTENDU que dans le contexte présent diverses consultations vont être menées, parmi d'autres, par le Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante et le Comité institutionnel sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (politique institutionnelle n° 42), visant des publics partiellement communs, mais selon des modalités distinctes;
- [4] ATTENDU que parfois, comme cela a été le cas lors de la consultation sur la révision de la politique n° 42, il a été demandé aux personnes membres désignées dans des instances de procéder elles-mêmes à la consultation de leur groupe d'affiliation, ce qui ne correspond pas à leurs responsabilités et contribue à la disparité des processus et des résultats;
- [5] ATTENDU que les instances procédant à la consultation et les modalités de consultation sont variables, que les procédures de consultation ne visent pas les mêmes composantes de la communauté de façon systématique et cela sans explication claire;
- [6] ATTENDU que la tenue de consultations parallèles par diverses instances sans coordination crée potentiellement de la confusion et peut porter atteinte à la représentativité et au haut degré de participation souhaitée;
- [7] ATTENDU que le résultat des consultations perd en légitimité quand les consultations sont effectuées de façon disparate;
- [8] ATTENDU le travail exemplaire réalisé ces dernières années par le personnel du Secrétariat des instances de l'UQAM pour assurer l'organisation du travail des instances et la circulation de l'information nécessaire à leur fonctionnement;
- [9] ATTENDU les discussions en séance

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- [10] SUGGÈRE que l'administration propose à la Commission des études et au Conseil d'administration un cadre commun pour codifier et

uniformiser autant que possible les principes et les procédures en matière de consultation institutionnelle applicables aux consultations lancées par les instances;

- [11] DEMANDE que la gestion des procédures uniformisées de consultation soit déléguée au Secrétariat des instances de l'UQAM;
- [12] DEMANDE que les syndicats et organisations de personnes employées de l'UQAM soient inclus de façon systématique dans les procédures de consultation, compte tenu de leur rôle dans le fonctionnement des instances uqamiennes;
- [13] MANDATE les professeures, professeurs commissaires à la CÉ de se saisir de la question;
- [14] INVITE les membres du Conseil d'administration à faire de même.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Divers

Le président par intérim mentionne qu'un certain nombre de collègues ont rapporté quelque inquiétude quant à la participation aux assemblées départementales qui semble diminuer. Il invite les délégué·e·s syndicaux à rappeler à leurs collègues l'importance de cette instance au cœur des processus démocratiques de l'UQAM et le lien entre les assemblées départementales et leurs conditions de travail.

Levée de la réunion à 14 h 42.

Le président par intérim,

La secrétaire générale,

Alejandro Lorite

Catherine Gosselin

Liste des documents remis (Conseil syndical du SPUQ du 16 janvier 2025)

1. Projet d'ordre du jour
2. SPUQ, projet de résolution : « Projet de construction d'un poste électrique de 315 000 volts par Hydro-Québec sur le terrain de Bibliothèque et Archives nationales du Québec »
3. SPUQ, projet de résolution : « Dérive technocratique et manque de transparence dans la gestion de l'académique et réduction de l'enveloppe de charges d'enseignement 2024-2025 »
4. SPUQ, projet de résolution : « Composition du Conseil exécutif et du Conseil syndical du Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAM à la suite de la création de la Faculté des sciences de la santé de l'UQAM »
5. SPUQ, projet de résolution : « Uniformisation des procédures de consultation institutionnelle »